

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 008-132/13/CC

■ Approbation d'une convention de subvention d'investissement avec la Caisse des Dépôts et Consignations relative à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le métro Bougainville et le Vallon des Tuves à Saint Antoine et la création du pôle d'échanges Gèze à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements).

DIFRA 13/9519/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1^{er} octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements).

Dans le cadre de l'appel à projets Eco cités lancé par le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Marseille Provence Métropole a été sélectionnée et est éligible pour présenter des actions en vue d'obtenir un financement au titre du programme des Investissements d'Avenir, dès lors que lesdites actions remplissent les critères d'éligibilité précisés dans le cahier des charges relatif à l'action Ville de Demain (volet 1 EcoCités) publié le 6 novembre 2010 à l'initiative de l'Etat.

Par conséquent, la Communauté Urbaine a déposé un dossier de candidature concernant la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine ainsi que la création d'un pôle d'échanges aux abords du boulevard capitaine Gèze dit « Pôle d'échanges Gèze ».

Par décision n° 2011-VD-12 du 9 mars 2011, le Premier Ministre a décidé, en application de l'article 2.4.1.1 de la Convention Etat-Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), d'attribuer, à la Communauté Urbaine, une subvention d'un montant maximum de 8 680 000 euros.

L'arrêté précise, en outre, que le contrat devrait comprendre un engagement du maître d'ouvrage sur un démarrage effectif des travaux avant la fin de l'année 2013 et préciser certains éléments du projet (la stratégie en matière de stationnement, de développement des modes doux, de restriction de l'usage de la voiture, les aménagements envisagés et les modalités de mise en œuvre du haut niveau de service, l'évaluation socio-économique, ...).

Une convention a donc été établie en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en annexe de laquelle sont présentés les éléments complémentaires listés dans la décision du 1^{er} Ministre ainsi que, le nouveau montant du projet, les échéanciers des dépenses et des recouvrements des recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La décision du Premier Ministre n° 2011-VD-12 du 9 mars 2011 ;
- La délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1^{er} octobre 2010 relative à l'approbation du projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements).

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de conventionner avec la Caisse des dépôts et Consignations afin d'obtenir une subvention de 8 680 000 euros maximum au titre de la réalisation d'une part, de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine, et la création d'autre part, du Pôle d'échanges Gèze.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de subvention d'investissement « Transport collectifs en site propre » ci-annexée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les recettes seront constatées aux budgets 2013 et suivants de la Communauté Urbaine d'une part, sur le budget principal concernant le Bus à Haut Niveau de Service sous le numéro d'Opération 2012/00002 – Nature 1321 – Fonction 822 - Sous-Politique C311, et d'autre part, sur le budget annexe Transports concernant le Pôle d'échanges Gèze sous le numéro d'Opération 2009/0104T - Nature 1321 – Fonction 815 – Sous-Politique C230.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013